

# **COMMISSION REGIONALE DE L'ORGANISATION**

**SAISON 2022 – 2023**

**REUNION DU 11.JUIN.2023**

**MEMBRES PRESENTS**

**MESSIEURS**

**CHAKOUR MOURAD**

**DEHEMCHI NAAMANE**

**GUARRIDI**

**YAHIA TOUFIK**

**1°) TRAITEMENT DES AFFAIRES**

**Affaire n° 123 Rencontre OH.BOUZIANE - E.COLLO (U 15) DU 09/06/2023**

- **Non déroulement de la rencontre**
- **Vu la feuille de match**
- **Vu le rapport de l'arbitre**
- ***Attendu*** : que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe OHB (U15) sur le lieu de la rencontre
- ***Attendu*** que l'équipe de l'OHB ne s'est pas présentée sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre
- ***Attendu*** : que la rencontre est programmée le 09.06.2023 à 11H00 à H.BOUZIANE
- ***Attendu*** : que cette absence est constatée par l'arbitre de la rencontre dans les règles et délais réglementaires
- ***Par ces motifs*** : la DOS décide Match perdu par pénalité à l'équipe de l'OHB (U15) et en attribué le gain à l'équipe EC (U15) sur le score de 3 à 0 outre, une amende de 30.000 DA est infligée au club OHB payable dans un délai d'un mois (1<sup>er</sup> Infraction)

**Affaire n° 124 Rencontre OH.BOUZIANE - E.COLLO (U 17) DU 09/06/2023**

- **Non déroulement de la rencontre**
- **Vu la feuille de match**
- **Vu le rapport de l'arbitre**
- ***Attendu*** : que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe OHB (U17) sur le lieu de la rencontre
- ***Attendu*** que l'équipe de l'OHB ne s'est pas présentée sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre
- ***Attendu*** : que la rencontre est programmée le 09.06.2023 à 09H00 à H.BOUZIANE
- ***Attendu*** : que cette absence est constatée par l'arbitre de la rencontre dans les règles et délais réglementaires
- ***Par ces motifs*** : la DOS décide Match perdu par pénalité à l'équipe de l'OHB (U17) et en attribué le gain à l'équipe EC (U17) sur le score de 3 à 0 outre, une amende de 30.000 DA est infligée au club OHB payable dans un délai d'un mois (1<sup>er</sup> Infraction)

**Affaire n° 125 Rencontre JS.REDJAS - NRB.GRAREM (U 15) DU 27/05/2023**

- Non déroulement de la rencontre
- Vu la feuille de match
- **Attendu** : que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'effectif réduit de l'équipe NRBG (U15) sur le lieu de la rencontre
- **Attendu** que l'équipe NRBG (U15) s'est présentée sur le terrain à l'heure impartie avec seulement 05 Joueurs
- **Attendu** : que si au cours d'une rencontre, une équipe se présente sur le terrain avec un effectif de moins de 11 joueurs, la rencontre n'aura pas lieu
- **Attendu** : que l'effectif réduit et constatée par l'arbitre de la rencontre dans les règles et délais réglementaires
- **Par ces motifs** : la DOS décide Match perdu par pénalité à l'équipe du NRBG (U15) et en attribué le gain à l'équipe JSR (U15) sur le score de 3 à 0
- **Défalcation d'un Point à la catégorie (U15) de l'équipe NRBG**
- **Une amende de 5.000 DA est infligée au club NRBG payable dans un délais d'un Mois (Art 49 du R.G. de la FAF(Jeunes)**

**Affaire n° 126 Rencontre CRB.E.MILIA - CRB.FERDJIOUA (U 15) DU 09/06/2023**

- Non déroulement de la rencontre
- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- **Attendu** : que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe CRBF (U15) sur le lieu de la rencontre
- **Attendu** que l'équipe du CRBF ne s'est pas présentée sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre
- **Attendu** : que la rencontre est programmée le 09.06.2023 à 11H00 à O.ADJOUL
- **Attendu** : que cette absence est constatée par l'arbitre de la rencontre dans les règles et délais réglementaires
- **Par ces motifs** : la DOS décide Match perdu par pénalité à l'équipe du CRBF (U15) et en attribué le gain à l'équipe CRBEM (U15) sur le score de 3 à 0n outre, une amende de 30.000 DA est infligée au club CRBF payable dans un délai d'un mois (1<sup>er</sup> Infraction)

**Affaire n° 127 Rencontre CRB.E.MILIA - CRB.FERDJIOUA (U 17) DU 09/06/2023**

- Non déroulement de la rencontre
- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- **Attendu** : que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe CRBF (U17) sur le lieu de la rencontre
- **Attendu** que l'équipe du CRBF ne s'est pas présentée sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre
- **Attendu** : que la rencontre est programmée le 09.06.2023 à 09H00 à O.ADJOUL
- **Attendu** : que cette absence est constatée par l'arbitre de la rencontre dans les règles et délais réglementaires
- **Par ces motifs** : la DOS décide Match perdu par pénalité à l'équipe du CRBF (U17) et en attribué le gain à l'équipe CRBEM (U17) sur le score de 3 à 0n outre, une amende de 30.000 DA est infligée au club CRBF payable dans un délai d'un mois (1<sup>er</sup> Infraction)

**Affaire n° 128 Rencontre RC.BOUGAA - CRB.K.ABTAL (U 17) DU 09/06/2023**

- Non déroulement de la rencontre
- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- **Attendu** : que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe CRBKA (U17) sur le lieu de la rencontre
- **Attendu** que l'équipe du CRBKA ne s'est pas présentée sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre
- **Attendu** : que la rencontre est programmée le 09.06.2023 à 09H00 à BOUGAA
- **Attendu** : que cette absence est constatée par l'arbitre de la rencontre dans les règles et délais réglementaires
- **Par ces motifs** : la DOS décide Match perdu par pénalité à l'équipe du CRBKA (U17) et en attribué le gain à l'équipe RCB (U17) sur le score de 3 à 0n outre, une amende de 30.000 DA est infligée au club CRBKA payable dans un délai d'un mois (1<sup>er</sup> Infraction)

**Affaire n° 129 Rencontre RC.BOUGAA - CRB.K.ABTAL (U 15) DU 09/06/2023**

- Non déroulement de la rencontre
- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- **Attendu** : que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe CRBKA (U15) sur le lieu de la rencontre
- **Attendu** que l'équipe du CRBKA ne s'est pas présentée sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre
- **Attendu** : que la rencontre est programmée le 09.06.2023 à 11H00 à BOUGAA
- **Attendu** : que cette absence est constatée par l'arbitre de la rencontre dans les règles et délais réglementaires
- **Par ces motifs** : la DOS décide Match perdu par pénalité à l'équipe du CRBKA (U15) et en attribué le gain à l'équipe RCB (U15) sur le score de 3 à 0n outre, une amende de 30.000 DA est infligée au club CRBKA payable dans un délai d'un mois (1<sup>er</sup> Infraction)